

PROCÈS PHILIPPE MANIER/HATEGEKIMANA Cour d'Assises de Paris

Compte-rendu des audiences du Mardi 10 décembre 2024

Compte-rendu N°20 / Jour 26

Par Grace Kidinda

Interrogatoire de l'accusé : Philippe HATEGEKIMANA alias BIGUMA

1^{ère} partie : Le génocide au niveau national et local

2^{ème} partie : L'action de la gendarmerie au niveau national

3^{ème} partie : La gendarmerie de NYANZA

4^{ème} partie : La présence ou pas de l'accusé au moment des faits

5^{ème} partie : La question des barrières

6^{ème} partie : Le meurtre du bourgmestre et de plusieurs Tutsi

1. Le génocide au niveau national et local

Q : Vous ne contestez pas les événements entre le 6 avril 94 et le mois juillet comme constituant des crimes contre humanité au sens pénal ? Comment cela est-il arrivé ?

BIGUMA :

Je ne conteste pas le génocide et les crimes contre l'humanité ayant eu lieu au Rwanda. Il s'y est passé des atrocités, insupportables pour toute personne normale.

Cela est arrivé à cause de nos dirigeants politiques ! En effet, si ceux-ci voulaient empêcher le génocide, ils auraient pu l'empêcher. Ils ont motivé et incité les gens à le faire, notamment le président intérimaire SINDIKUBWABO et globalement, l'ensemble du gouvernement intérimaire. C'est le discours du président intérimaire en date du 19 avril qui a donné l'assaut. À partir de cette date, je n'étais plus à NYANZA. J'étais déjà au camp de KACYIRU.

Q : Est-ce que ce plan d'extermination des Tutsi s'inscrit dans un processus historique et politique discriminatoire datant de l'époque de la colonisation belge, et poursuivie par une oligarchie Hutu depuis le début des années 90, en vue de conserver un pouvoir menacé par le FPR, les accords d'Arusha, et le multipartisme.

BIGUMA :

Je ne peux pas nier cette ségrégation ethnique, mais c'était la volonté du colonisateur belge dans les années 30, repris par l'administration rwandaise au pouvoir. C'était une façon d'empêcher les Tutsi de se développer, tel qu'en les empêchant d'aller à l'école afin de les mater. Cependant, la campagne de haine a commencé dans les années 90 avec l'attaque du FPR au nord du Rwanda. En attaquant le Rwanda, le FPR n'avait pas pensé aux frères et sœurs Tutsi dans le pays face aux représailles qui s'en sont suivies, notamment dans la localité de BUGESERA. Je ne sais pas qui avait participé à ces attaques puisque j'étais dans le sud. Cependant, c'est réellement après le 6 avril qu'il y a eu des attaques basées sur des motifs ethniques, mais est-ce qu'on pouvait déjà parler de génocide à ce moment-là ! En effet, c'est après le discours du président intérimaire du 19 avril que le génocide avait vraiment commencé.

Q : Les témoins ont expliqué que les massacres résultaient d'un plan concerté, visible à travers un mode opératoire commun aux attaques simultanées dans l'ensemble du pays. Ceci ayant entraîné entre 800 000 et 1,5 millions des victimes

BIGUMA :

Cela a été improvisé parce que si ça avait été préparé, il n'y aurait eu aucun survivant. Ces massacres visaient les Tutsi mais aussi les Hutu modérés. Ces derniers sont ceux qui n'acceptaient pas un tel massacre en raison de l'appartenance ethnique et j'en faisais partie. Toutefois, je ne saurais expliquer tous ces massacres puisque je n'en étais pas un acteur. Je sais juste que c'est le discours du président intérimaire qui a incité les gens à le faire. Les dirigeants au niveau local, tels que les membres de cellules, les conseillers, les préfets, les sous-préfets se sont chargés de l'application de son discours, notamment auprès des paysans. Toutefois, je ne sais pas si les gendarmes étaient impliqués puisque je n'étais plus à NYANZA.

Q : On nous a dit que BUTARE avait résisté grâce à ses autorités (bourgmestre, préfet, commandant), et qu'en était-il de NYANZA où on a comptabilisé 145 000 victimes.

BIGUMA :

Nous avons également résisté à NYANZA. Avec le capitaine BIRIKUNZIRA, on sensibilisait les gendarmes à poursuivre leur mission qui était de protéger la population car, le reste était l'affaire des autorités administratives. Par la suite, je ne sais pas ce qui s'y est passé puisque je n'étais plus à NYANZA.

2. L'action de la gendarmerie au niveau national

Q : Les témoins ont dit que le rôle de la gendarmerie a été déterminant pour le passage aux massacres mais surtout pour légitimer ces actions. Aucun témoin nous a dit le contraire !

BIGUMA :

Durant tout le génocide, j'étais en effet gendarme chargé de logistique. Mais je n'étais pas avec ceux qui s'étaient livrés à ces exactions. Toutefois je ne nie pas l'implication de la gendarmerie. Si les témoins le disent, c'est qu'ils l'ont vu et moi je ne saurais dire le contraire puisque je n'y étais pas. Pourtant, vous remarquez que les témoins ne citent que le nom de « BIGUMA », même quand ils oublient, ils ne se souviennent que de BIGUMA ! Même quand il y avait d'autres gendarmes, comme par hasard, on ne se souvient que de BIGUMA ! Pourtant, j'ai sauvé des Tutsi. En tout état de cause, je ne peux pas mettre tous les gendarmes dans le même sac. Il y avait effectivement ceux qui n'ont pas protégé la population et ont contribué aux massacres. Cependant, certains ont essayé de s'y opposer. C'est le cas du capitaine BIRIKUNZIRA. Ce dernier était un modérateur. Si les témoins disent qu'il avait changé, je ne saurais dire le contraire puisque je n'y étais plus.

Q : On a des témoins qui ont tenté de sauver l'honneur de la gendarmerie en disant que certains ont essayé de protéger la population et qu'il y a eu des infiltrés qui ont incité au génocide.

BIGUMA :

Je vous précise qu'après le discours du président intérimaire, j'étais dans un bataillon au camp de KACYIRU avec lequel j'ai mené des missions de combat. Le FPR s'était infiltré jusqu'au ministère qui se trouvait en face du camp. Le commandement avait pris la décision de le déloger. On avait ainsi passé plus de 2 semaines, à nous battre contre le FPR au niveau du ministère.

3. La gendarmerie de NYANZA - Est-ce que l'accusé était menacé par les gendarmes extrémistes ?

Q : Des témoins gendarmes à l'époque, Angélique TESIRE et Pélagie UWIZEYIMANA, disent que vous n'avez jamais été menacé, au contraire, vous avez œuvré avec les génocidaires.

BIGUMA :

Qu'est-ce que vous voulez que je dise à ces propos. Sachant que ces témoins ont rejoint le FPR par la suite. Elles ont été certainement choisies et préparées par le FPR. Par ailleurs, je connais mes frères rwandais, je suis né au Rwanda, je suis rwandais et ils mentent souvent. Il y avait une différence de traitement entre les gendarmes Hutu du nord et du sud. Ceux du sud étaient menacés. Certains du Nord, tels que MUSAFIRI, NTIBAKUNZE, CÉSAR, SAGAHUTU, faisaient ce qu'ils voulaient et posaient quelques difficultés. Moi, j'étais un Hutu du sud modéré car je n'étais pas extrémiste et pour cela, j'ai été menacé.

4. La présence ou pas de l'accusé au moment des faits

Q : Quand êtes-vous parti de NYANZA et pour quels motifs ?

BIGUMA :

Je suis parti durant la deuxième quinzaine d'Avril, le 17 ou 18 mais ce qui est sûr, le 19 j'étais déjà au camp KACYIRU. J'ai eu du mal à fixer une date, mais le discours du président intérimaire m'a servi de repère temporel. Pour les témoins qui disent le contraire, ils ne pouvaient pas savoir car ils n'étaient pas au bureau de la gendarmerie.

Cette mutation était faite sur demande de BIRIKUNZIRA, pour renforcer les effectifs à KIGALI, mais aussi parce qu'on me faisait des reproches et menaces au camp de NYANZA.

5. La question des barrières

Q : Vous avez vu combien de barrières ? Elles étaient érigées sur ordre de qui ? et tenues par qui ?

BIGUMA :

J'ai vu 3 barrières, celles de TRAFIPRO, l'hôpital et du stade. Elles étaient tenues par la population pour se protéger du FPR. Je ne sais pas qui avait donné l'ordre d'ériger ces barrières, peut-être le capitaine BIRIKUNZIRA. Personnellement, je ne tenais aucune barrière pour savoir ce qui s'y passait et comment ils faisaient pour détecter les membres du FPR. Cependant, je sais qu'il fallait contrôler les cartes d'identité et on reconnaissait les membres du FPR par leur accoutrement négligé.

Q : Des témoins, anciens gendarmes, parties civiles vous ont identifié comme le chef qui veillait à ce que les gens qui tenaient les barrières travaillent.

BIGUMA :

Ces témoins mentent et ne disent pas la vérité. Ils sont des témoins à charge, c'est-à-dire, pour confirmer ces faits et faire de moi le responsable.

S'agissant de la barrière d'AKAZU K'AMAZI, je n'étais pas à NYANZA et je n'avais pas le pouvoir de faire ériger les barrières. Ces dernières ont été érigées sur les ordres de conseillers et des membres de cellule. En plus de cela, je n'étais pas à NYANZA !

S'agissant de la barrière de BIGEGA, un témoin qui ne m'a pas reconnu sur la photo mais dit me reconnaître dans le box de l'accusé, le dit certainement parce que c'est un témoin à charge. Par ailleurs, je n'ai jamais distribué des armes à qui que ce soit, ni donner des instructions pour tuer les Tutsi. De toute façon, je n'étais pas à NYANZA !

6. Le meurtre du bourgmestre et de plusieurs Tutsi

Q : Certains témoins déclarent vous avoir vu dans une Toyota Hilux blanche double cabine de gendarmes, avec à bord le bourgmestre NYAGASAZA. D'autres disent vous avoir vu passer dans ce véhicule avec le bourgmestre, en plus de MUSONERA et NYAKARASHI. Ils déclarent vous avoir vu et entendu inciter à l'assaut « que le sang des Tutsi se mélange avec celui des vaches », ou entendu simplement d'autres gendarmes parler de vous, mais aussi lors de GACACA. En outre, ils précisent, pour certains, qu'ils ont vu le bourgmestre dans votre véhicule dans la gendarmerie et vous ont vu partir avec lui. Par ailleurs, certains vous reconnaissent pendant que d'autres avouent avoir uniquement entendu parler de vous et ne vous avoir jamais vu.

BIGUMA :

Je n'ai pas participé à l'arrestation du bourgmestre NYAGASAZA et à cette période, je n'étais plus à NYANZA !

Fin de la journée.